



Rapport Annuel 2024

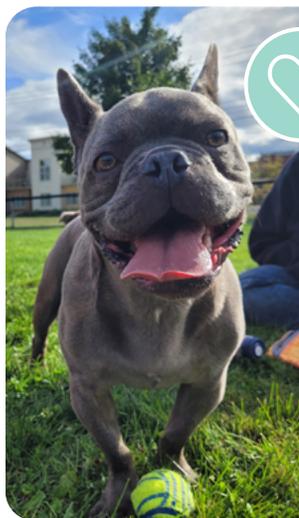
Ensemble
nous donnons
une voix aux
animaux





Notre vision

Que les animaux du Nouveau-Brunswick vivent à l'abri des abus, de la négligence, de l'abandon et de l'indifférence, et que la société valorise et traite les animaux avec respect.



Notre mission

Protéger, sauver et défendre les animaux qui en ont besoin, tout en favorisant la compassion et la possession responsable des animaux de compagnie dans notre communauté.

Rétrospective 2024 :



4 611 appels reçus

- 3 092 appels à la protection des animaux
- 1 519 appels concernant le contrôle des animaux



+1 200 animaux de compagnie & **28** animaux d'élevage **retirés de situations dangereuses**



2,4M \$ en frais d'exploitation annuels



Affaires judiciaires :

- 22 accusations criminelles
- 22 accusations criminelles de la Cour provinciale
- 7 accusations relevant du contrôle des chiens
- 17 procès en instance



205 permis d'établissements pour animaux de compagnie délivrés

- Éleveurs de chiens : **163**
- Chenils : **25**
- Animaleries : **6**
- Abris : **11**



Conseil d'administration

Scott Elliott, Président

Norma McCarthy, Vice-présidente

Robert Hunt, Président sortant

Gordon Perry, Secrétaire

Chris Bertin, Trésorier

Chris Pelkey, Administrateur

Dan Greene, Administrateur

Rose St-Pierre, Administratrice

Ginette Savoie, Administratrice

Angie Kelly, Administratrice

Elizabeth Hale, Administratrice/ Représentante de l'Association des médecins vétérinaires du Nouveau-Brunswick



Message du Président

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2024 de la SPCA du Nouveau-Brunswick. Ce rapport souligne la croissance et les succès de notre organisation au cours de l'an dernier, tout en faisant part de certains des défis auxquels nous sommes toujours confrontés.

L'année écoulée a vu le lancement et la croissance du Fonds Queues heureuses, offrant aux gens du Nouveau-Brunswick confrontés à des difficultés financières le soutien nécessaire et un meilleur accès aux soins vétérinaires. Nous remercions chaleureusement nos donateurs, qui jouent un rôle important par rapport au travail essentiel de la SPCANB en soutenant tous nos programmes.

Malheureusement, le nombre d'animaux en situation dangereuse continue d'augmenter dans notre province. En 2024, nous avons répondu au plus grand nombre

de plaintes pour cruauté envers les animaux de notre histoire. Cette réalité exerce une pression accrue sur les ressources de la SPCANB, et notre équipe s'efforce sans cesse de trouver des solutions pour relever ce défi. La SPCANB demeure déterminée à investir davantage dans la sensibilisation, l'intervention précoce et l'amélioration de l'accès aux soins vétérinaires, dans le but d'inverser cette tendance inquiétante au fil du temps.

Je tiens à remercier l'ensemble du conseil d'administration et du personnel de la SPCANB pour leur résilience, leur passion et leur dévouement. J'ai hâte de voir tout ce que nous accomplirons ensemble à l'avenir.



Scott Elliott

Président du conseil d'administration

Message de la Directrice générale

En 2024, nous avons traversé l'année la plus chargée de nos 145 ans d'histoire à la SPCA du Nouveau-Brunswick. Les plaintes pour cruauté envers les animaux ont augmenté de près de 50 % depuis 2020. Les agents de protection des animaux de la SPCANB ont retiré plus de 1 200 animaux de compagnie de situations dangereuses en 2024, les victimes de maltraitance, de négligence, de manque de soins médicaux ou d'abandon, et ils ont veillé à ce qu'ils bénéficient d'un examen et de soins vétérinaires.

Au printemps 2024, la SPCANB a lancé une campagne visant à sensibiliser les futurs propriétaires de chiens et à leur fournir des outils pour les aider à faire un choix éclairé de leur prochain animal de compagnie. La campagne *Votre prochain animal* a diffusé des conseils et des renseignements pour aider les gens à trouver un animal qui correspond au mode de vie de leur famille et pour les soutenir dans le choix d'un éleveur ou d'un abri agréé dans leur communauté. Le Nouveau-Brunswick est la seule province au Canada à exiger un permis d'établissement pour animaux de compagnie pour les éleveurs, les chenils et les abris. Cette exigence légale importante constitue la première ligne de protection pour certains de nos animaux les plus vulnérables.

Grâce au Fonds Queues heureuses, la SPCANB a renforcé ses efforts de prévention en s'associant à 11 cliniques vétérinaires dans le but d'offrir une aide financière aux familles à faible revenu afin qu'elles puissent accéder aux soins vétérinaires essentiels. À l'automne 2024, nous

avons élargi le Fonds Queues heureuses pour inclure une aide financière aux familles d'animaux de compagnie à faible revenu confrontées à des urgences vétérinaires, tout en continuant à fournir un soutien financier pour la stérilisation. Ce programme a permis à de nombreuses familles d'animaux de compagnie de rester ensemble pendant ces situations difficiles. Grâce à notre partenariat avec la SPCA d'Oromocto nous avons pu tirer parti de l'expérience et des connaissances de la directrice Tracy Marcutullio et de son équipe dévouée pour poursuivre l'évolution du programme. Ainsi, nous avons aidé plus de 320 animaux, dès la première année du programme.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Julie McLaughlin comme nouvelle Directrice du développement en 2024. Julie sera chargée de maximiser le soutien aux activités de la SPCANB grâce à des subventions, des partenariats avec des entreprises et des relations solides avec nos donateurs. Elle développera également notre présence sur les réseaux sociaux afin de mieux faire connaître notre travail.

Je suis extrêmement reconnaissante envers tous nos donateurs, nos sympathisants et nos partenaires, ainsi qu'envers l'équipe dévouée de la SPCANB et son conseil d'administration, qui ont travaillé sans relâche pour assurer le bien-être des animaux au Nouveau-Brunswick en 2024.



Lesley Rogers

Directrice générale



Rapport de l'Agent en chef de la protection des animaux

En 2024, la SPCA du Nouveau-Brunswick a reçu 4 611 appels, dont 3 092 portant sur la protection des animaux et 1 519 sur le contrôle des animaux. Depuis six ans maintenant, notre volume d'appels monte en flèche, et 2024 n'a pas fait exception, avec une hausse de 8,5 % par rapport à 2023.

Nous continuons de constater de nombreux cas graves de maltraitance et de négligence envers les animaux. La plupart de nos appels concernent des problèmes tels que des vérifications de bien-être, un manque de nourriture, d'eau ou d'abri, et des animaux blessés ou recevant des soins médicaux inadéquats.

Grâce au travail acharné de notre équipe dévouée d'agents de protection des animaux, une affaire majeure a été portée devant les tribunaux en 2024, qui a entraîné la condamnation d'une femme reconnue responsable de la mort de 13 chevaux en 2023. Elle s'est vu interdire à vie de posséder ou de détenir des animaux, elle a été placée en probation sous surveillance pendant un an et condamnée à verser 7 851 \$ de dédommagement. Un point positif : cinq chevaux saisis dans cette affaire se portent bien. Deux d'entre eux ont même récemment participé à un spectacle équestre à Sussex.

Dans un autre cas troublant, un homme a plaidé coupable à une accusation de manque de soins en vertu du Code criminel du Canada après avoir parcouru 15,5 km à vélo en traînant deux chiens attachés en laisse par l'une des journées les plus chaudes de l'année. L'un des chiens a souffert d'un épuisement dû à la chaleur extrême et il a dû être euthanasié. L'homme a été condamné à une interdiction de posséder tout autre animal à part le chien qu'il possède actuellement, à une peine d'emprisonnement avec sursis de six mois avec assignation à résidence pendant deux mois, suivie d'un couvre-feu pour les quatre mois restants. Il a également été placé en probation pendant 15 mois, période au cours de laquelle les agents de protection des animaux peuvent effectuer un nombre déterminé de visites inopinées pour vérifier l'état du chien qu'il est toujours autorisé à posséder.

Deux autres procès auront lieu en 2025 concernant des cas graves de maltraitance et de négligence envers des animaux d'élevage. L'un d'eux concerne sept chevaux trouvés en très mauvais état, dont trois sont décédés. L'accusé fait face à deux chefs d'accusation en vertu du Code criminel du Canada. L'autre cas concerne la saisie d'un âne, de trois poneys, de quatre chèvres et de deux cochons. L'accusé dans cette affaire fait face à deux chefs d'accusation en vertu de la Loi sur la SPCA et de deux chefs d'accusation en vertu du Code criminel du Canada pour défaut de fournir soit de la nourriture, de l'eau, un abri ou des soins.

Je tiens à remercier nos agents de protection des animaux pour le travail qu'ils ont accompli au cours de la dernière année afin de veiller à ce que les animaux du Nouveau-Brunswick soient traités avec le plus grand soin. Leur travail n'est pas passé inaperçu, qu'il s'agisse de saisies de plus ou moins d'importance, d'animaux dans des conditions extrêmes, ou de sensibilisation des propriétaires aux soins appropriés de leurs animaux. Nos agents sont régulièrement témoins des pires situations, mais ils continuent de travailler pour mettre fin aux souffrances inutiles des animaux de notre province.

Tony Porter, Agent en chef de la protection des animaux

Appels concernant la protection des animaux



- Insuffisance de nourriture, d'eau ou d'abri
- Blessures/ soins médicaux inadéquats
- Abandonnement
- Chiens enfermés dans un véhicule
- Animaux attachés
- Plaintes au sujet des établissements pour animaux de compagnie
- Animaux décédés
- Vérifications du bien-être
- Autre



Message de la Directrice du développement

Au nom de la SPCA du Nouveau-Brunswick, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à tous nos donateurs. Vos contributions ne se limitent pas au financement des services : elles nous permettent de fournir des soins médicaux d'urgence, de la nourriture, un abri et la réhabilitation aux animaux de notre province. Elles soutiennent également la justice dans les cas de cruauté et de négligence.

Lorsqu'une chienne nommée Ivy est arrivée chez nous en 2024, elle présentait les signes visibles de négligence grave. Elle était mal nourrie et blessée ayant passé une période dans un enclos à l'extérieur, sans abri ni confort. Grâce au soutien de nos donateurs, Ivy a reçu des soins médicaux d'urgence, des repas nutritifs et un endroit sécuritaire pour guérir, et son agresseur a dû répondre de ses actes devant les tribunaux. Aujourd'hui, elle demeure dans un foyer sécuritaire et aimant, où elle peut se balader dans le jardin, la queue battant de joie, et trébuchant d'excitation.

Un grand merci à tous nos donateurs. Notre mission est alimentée par votre générosité. Grâce à vous, les animaux en situation de crise reçoivent la seconde chance qu'ils méritent. Votre soutien transforme non seulement les animaux sauvés par la SPCANB en leur offrant une seconde chance, mais renforce également les collectivités du Nouveau-Brunswick grâce à des programmes de sensibilisation, d'application de la loi et de soins respectueux des animaux.

Au nom de toute l'équipe, je vous remercie de nous aider à bâtir un avenir où chaque animal du Nouveau-Brunswick sera en sécurité, respecté et aimé.



Julie McLaughlin

Directrice du développement



Une seconde chance pour Lucy

À la SPCA du Nouveau-Brunswick, nous constatons chaque année de nombreux cas d'animaux victimes de maltraitance ou de négligence, et 2024 n'a pas fait exception. Grâce au généreux soutien de nos donateurs, nous sommes en mesure d'offrir les soins dont ces animaux ont besoin. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires des abris agréés de tous les coins de la province pour offrir un abri, des soins vétérinaires et un nouveau départ à ces animaux en leur trouvant une nouvelle famille.

L'expérience de Lucy, la chienne qui figure sur le couvert de notre Rapport annuel, est une de nos victoires récentes dans ce genre de situation. Les agents de protection des animaux de la SPCANB l'ont trouvée abandonnée au bord de la route, avec une fracture grave d'une de ses pattes nécessitant une intervention chirurgicale complexe. La SPCANB a fait appel aux membres du grand public qui ont répondu en offrant des dons suffisants pour défrayer les coûts de l'intervention.

Lucy a été recueillie par la Dre Pierrette Mercier, vétérinaire et comportementaliste animale au Centre de santé animale Riverview. Outre ses blessures physiques évidentes, la Dre Mercier a rapidement compris qu'elle avait été maltraitée par des humains et qu'elle avait développé de graves problèmes de confiance. La Dre Mercier a graduellement gagné la confiance de Lucy, et un lien profond s'est tissé entre elles.

Lucy est non seulement physiquement rétablie, mais elle s'épanouit dans son nouveau foyer. D'abord effrayé par les humains et souffrant d'une anxiété extrême, elle s'approche désormais des inconnus pour des caresses et se faire gratter le menton. Sa nouvelle famille est très heureuse qu'elle ait été réapprivoisée grâce à un soutien patient et affectueux.





Pour faire un don à la SPCA du Nouveau-Brunswick

À la SPCA NB, nous sommes reconnaissants envers tous nos donateurs. Chaque don nous aide à prendre soin d'animaux comme Lucy et Ivy. Grâce à votre aide, nous pouvons leur fournir la nourriture, l'abri et les soins vétérinaires dont ils ont besoin pour se rétablir avant de collaborer avec nos abris partenaires pour leur trouver une nouvelle famille et leur offrir une nouvelle chance de vivre heureux.

Pour savoir comment vous pouvez contribuer, veuillez consulter le site nbspca.ca/fr/donate

Le programme Queues heureuses aide à garder les familles d'animaux ensemble

Grâce au soutien généreux de la succession de feu June Hooper et à la contribution financière du Gouvernement du Nouveau-Brunswick, en 2023 la SPCA du Nouveau-Brunswick a créé un fonds dédié, appelé Queues heureuses, pour soutenir les familles d'animaux à faible revenu en leur offrant des soins vétérinaires.

La SPCANB a pour mandat de prévenir la cruauté envers les animaux et de faire respecter les lois se rapportant à la protection des animaux. L'intervention précoce est le moyen par excellence de prévenir la cruauté envers les animaux et de garder les animaux avec la famille qui les aime.

À la fin de 2024, grâce à la phase initiale du programme Queues heureuses, plus de 267 chats ont pu accéder à des soins vétérinaires de base, notamment la stérilisation, la vaccination, l'implantation de micropuces et les traitements antipuces. Ce succès a été rendu possible suite à des partenariats avec 11 cliniques vétérinaires, dont Stoneybrook Veterinary Hospital, Saint John Urgent Care, les Soins d'urgence à Moncton, Woodstock Veterinary Clinic, Florenceville Veterinary Clinic, Tantramar Veterinary Hospital, Douglas Animal Hospital, la Clinique vétérinaire Restigouche, Vet-ChAMPLAIN, l'Hôpital vétérinaire de la Baie et l'Hôpital vétérinaire Chaleur. Nous avons également collaboré étroitement avec la SPCA d'Oromocto et People for Animal Wellbeing (PAW) à Moncton.

À l'automne 2024, nous avons élargi notre programme et lancé la seconde phase du programme Queues heureuses

afin d'aider les familles à faible revenu ayant des animaux de compagnie à accéder à des soins vétérinaires d'urgence critiques. La SPCANB a pu aider 55 familles d'animaux de compagnie supplémentaires grâce à ce programme en 2024, leur donnant accès à une assistance vétérinaire d'urgence pour un coût moyen de 553 \$ par animal.

Cette expansion du programme a été inspirée par un chat nommé Tigger qui avait été confié à la SPCANB afin qu'il puisse subir une opération dont il avait besoin, sa famille n'ayant pas les moyens de la payer. Notre équipe de protection animale savait que Tigger vivait déjà dans un foyer idéal. Grâce au programme Queues heureuses, nous avons pu réunir Tigger et sa famille après l'opération.





Nos agents de protection des animaux vont au-delà du devoir

La SPCA du Nouveau-Brunswick est très fière de son équipe dévouée de 15 agents de protection des animaux. Chaque jour, ils sauvent des animaux victimes de maltraitance et de négligence, tout en sensibilisant les propriétaires à la prévention de ces situations.

En novembre 2024, la SPCANB a marqué la Semaine nationale de reconnaissance des abris et de sauvetage des animaux en rendant hommage à l'un de nos agents dévoués, Stéphane Girard, et à son chien adopté, Billy. Stéphane explique qu'il s'est joint à l'équipe de la SPCANB en 2023 en raison de sa passion profonde pour les animaux et leur bien-être.

« Je tiens à donner la parole à ceux qui n'en ont pas », dit-il. « J'aime aussi prendre le temps de sensibiliser les propriétaires d'animaux sur la façon de devenir de meilleurs propriétaires, afin qu'ils puissent garder leur animal en bonne santé et en sécurité. »

Les agents compatissants de protection des animaux comme Stéphane sont véritablement déterminés à faire une différence pour les animaux dans le besoin et ils aident à réaliser un impact important.

La protection des animaux à la SPCA du Nouveau-Brunswick

La protection des animaux est toujours un élément fondamental des activités de la SPCANB. Fin 2024, nous avons signé une convention collective de quatre ans avec le Syndicat du Nouveau-Brunswick, qui représente nos agents de protection des animaux.

Avec l'achèvement de notre contrat provincial de contrôle des animaux et la création de nouvelles administrations locales dans le cadre de la réforme municipale, la SPCANB a signé plus de 40 contrats municipaux de contrôle des animaux, ainsi qu'un nouveau contrat avec le gouvernement provincial pour maintenir ses services dans les nouveaux districts ruraux.



Faites partie de la solution : faites stériliser votre animal de compagnie

En 2024, la SPCA du Nouveau-Brunswick et les abris pour animaux de la province ont continué à faire face à des problèmes liés à la surpopulation féline. Ce problème croissant a pour effet de submerger certains abris et de les empêcher de pouvoir répondre à la demande.

La SPCANB continue d'encourager les propriétaires d'animaux de compagnie à les faire stériliser. Une seule chatte non stérilisée peut donner naissance à trois ou quatre portées par an et, si elle n'est pas stérilisée, elle peut engendrer 370 000 chats en l'espace de sept ans. L'afflux important de chats et de chatons dans les abris entraîne des besoins accrus en espace, en nourriture et en soins vétérinaires.

Bien qu'il soit préférable de faire stériliser vos animaux de compagnie lorsqu'ils sont encore jeunes, l'intervention peut être prévue une fois qu'ils ont atteint leur maturité. En plus d'éviter les grossesses non planifiées, la stérilisation contribue également à la prévention des maladies chez les animaux. Les vétérinaires peuvent vous conseiller sur le moment opportun pour faire stériliser votre animal.

La SPCANB continue régulièrement à mettre sur pied des campagnes de sensibilisation pour rappeler aux gens du Nouveau-Brunswick l'importance de faire stériliser leurs animaux de compagnie dans le but de maintenir la population de chats à un niveau gérable et de permettre que les abris puissent aider tous les animaux dans le besoin à trouver un foyer aimant.



Un nouveau foyer pour Cheesemonger

En 2024, la SPCA du Nouveau-Brunswick a secouru des centaines de chats victimes de négligence ou de maltraitance, dont Cheesemonger, aussi connu sous le nom de Cheese. Des agents de protection animale l'ont sorti d'un environnement très précaire et insalubre. Après sa guérison, Cheese a très vite rencontré une famille formidable, qui le décrit comme le chat le plus gentil et le plus affectueux de leur expérience.



Rapport du trésorier

Les états financiers (les États financiers) de la SPCA du Nouveau-Brunswick (la Société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ont été vérifiés par le cabinet Shannon and Buffet, LLP. Comme pour les années précédentes, le cabinet Shannon and Buffet a émis son opinion avec réserve sur les états financiers, une pratique courante pour les organismes de bienfaisance. Cette réserve porte sur l'impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer l'exhaustivité des revenus de dons en raison de la nature de ces revenus en espèces. À l'exception de cette réserve, le cabinet Shannon and Buffet a émis son opinion selon laquelle les états financiers, à tous égards importants, présentent fidèlement la situation financière de la Société.

Les résultats d'exploitation comprennent les points saillants suivants :

- 🐾 Les produits d'exploitation de l'exercice 2024 se sont élevés à 2,97 millions de dollars (2023 : 2,2 millions de dollars). Cette augmentation est imputable aux éléments suivants :
 - Le gain non réalisé sur la valeur marchande des placements s'est élevé à 291 000 \$ (2023 – 163 000 \$) en raison de l'amélioration des marchés boursiers en 2024 par rapport à 2023. De plus, en 2024, la Société a consolidé son portefeuille de placements et elle a recruté un nouveau conseiller en placements, ce qui a généré de meilleurs rendements. Il est à noter que ce montant est hors trésorerie et déterminé par les règles comptables. Ces placements à long terme sont toujours détenus, et les gains/pertes éventuels demeurent non réalisés.
 - Une augmentation nette du financement public pour l'application de la Loi de 424 000 \$.
 - Des legs d'une valeur de 322 000 \$ en 2024, contre 120 000 \$ en 2023.
 - Une augmentation des dons et des cotisations de 17 000 \$ et une hausse des revenus de placement de 26 000 \$.

- 🐾 Les dépenses pour l'exercice 2024 se sont élevées à 2,4 millions de dollars (par rapport à 1,82 million en 2023). Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Une augmentation des charges salariales de 161 000 \$ en raison de l'embauche de nouveaux employés et d'une hausse des salaires de base.
 - Une augmentation des frais de soins aux animaux et de soins vétérinaires de 208 000 \$ en raison du nombre accru d'animaux nécessitant des soins et traitements vétérinaires par rapport à l'exercice précédent.
 - Parmi les autres éléments à noter, on peut citer une augmentation des frais de service de réponse téléphonique de 34 000 \$, une augmentation des frais d'exploitation des véhicules de 35 000 \$, une augmentation des frais de publicité et de formation de 15 000 \$ et une augmentation des frais de courtage en placements de 27 000 \$.

- 🐾 L'excédent des revenus sur les dépenses s'est élevé à 525 000 \$ (391 000 \$ en 2023). Normalisé pour tenir compte des gains non réalisés sur placements, l'excédent des revenus sur les dépenses pour 2024 s'élève à 234 000 \$ (228 000 \$ en 2023). Normalisé pour tenir compte des legs de donateurs, la Société aurait enregistré une perte de 88 000 \$ pour 2024.





Au 31 décembre 2024, la situation financière de la Société se traduit par un actif total de 4,6 millions de dollars (4,1 millions de dollars en 2023) et un passif total de 259 000 dollars (296 000 dollars en 2023). La trésorerie de la Société est saine au bilan, s'établissant à 546 000 dollars (534 000 dollars en 2023), grâce à la surveillance prudente des dépenses de trésorerie. Tout excédent de trésorerie non nécessaire à l'exploitation ou à la réalisation du mandat de la Société a été transféré vers des placements après la fin de l'exercice, afin de gérer prudemment les fonds.

En somme, la situation financière et les liquidités à long terme de la Société sont actuellement solides grâce aux dons, aux legs et aux contributions en nature que nous avons reçus au cours de l'exercice en cours et des exercices précédents. Sans ces montants, nous ne serions pas en mesure d'accroître nos activités (et les dépenses connexes), car nous serions proches de l'équilibre ou en situation de perte. En tant qu'organisme caritatif, nous nous engageons pleinement à réinvestir ces dons pour accomplir le mandat de la Société.

À l'avenir, la Société doit poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre un modèle de coûts plus durable en matière d'application de la Loi et de la protection des animaux. Compte tenu de l'intensification des activités de contrôle et de protection des animaux ces dernières années, un modèle plus durable sera nécessaire pour remplir nos obligations futures.

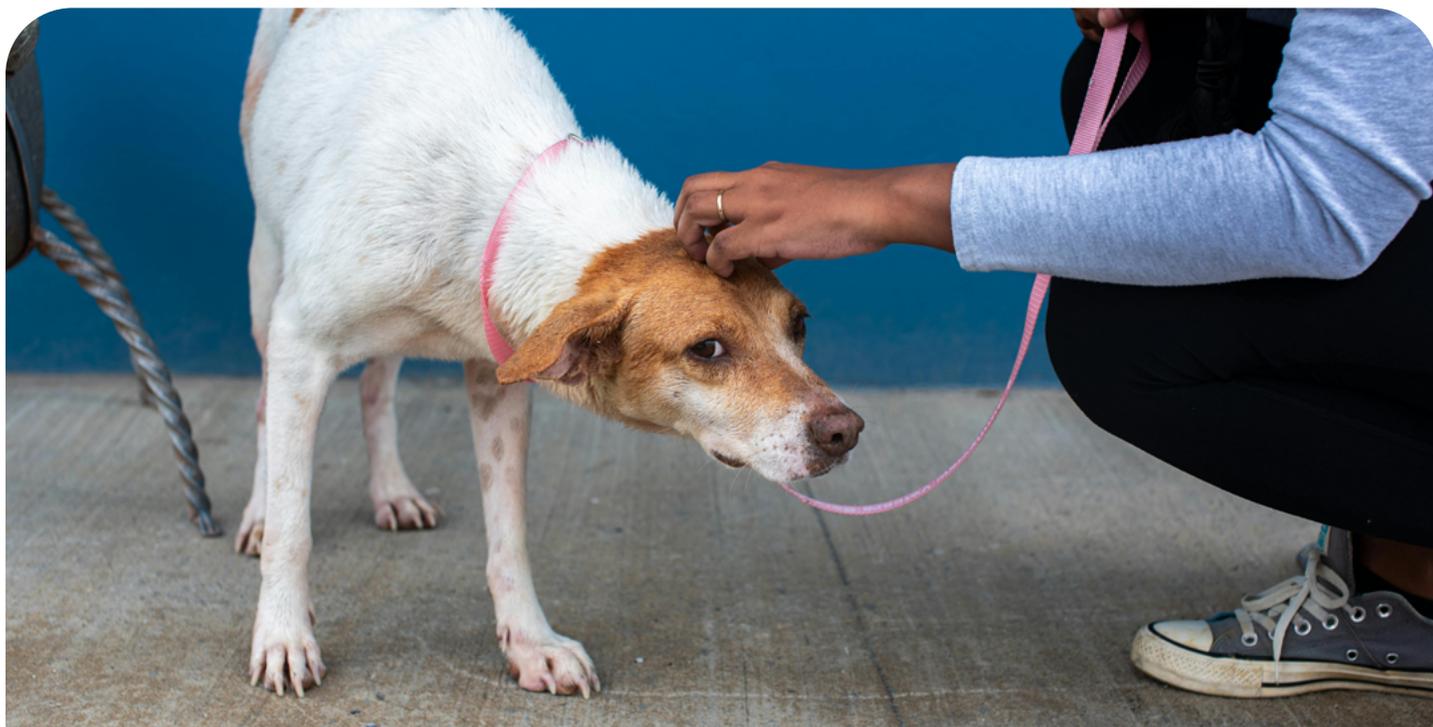
Il est essentiel de prioriser les dons pour soutenir l'expansion des programmes d'intervention précoce afin que la Société puisse remplir son mandat de prévention de la cruauté envers les animaux.

La Société s'efforce également d'améliorer ses collectes de fonds afin de recueillir des fonds supplémentaires pour poursuivre ses missions de sensibilisation et de prévention. Les résultats de 2024 nous ont fourni une base solide pour continuer à investir dans la prévention de la cruauté envers les animaux.

Chris Bertin, CPA

Trésorier du conseil d'administration





Résumé des recettes et des dépenses en 2024

Recettes		Dépenses	
Subvention du GNB pour l'application de la Loi	1 001 342,00 \$	Application de la Loi (Salaires et équipement)	1 473 642,00 \$
Dons, legs et fondations	498 354,00 \$	Soins aux animaux / frais de vétérinaire	433 970,00 \$
Revenus de placement	132 324,00 \$	Sensibilisation du public et prévention	114 976,00 \$
Permis, médailles et autre	74 732,00 \$	Fonds Queues heureuses	62 749,00 \$
Contrôle des chiens en milieu rural	622 365,00 \$	Administration	170 185,00 \$
Contrôle local des chiens	186 283,00 \$	Amortissement	62 289,00 \$
Autre	159 239,00 \$	TVH (Non recouvrable)	122 678,00 \$
Variation de la valeur marchande	290 827,00 \$	TOTAL	2 440 489,00 \$
TOTAL	2 965 466,00 \$		
Excédent des revenus sur les dépenses		524 977,00 \$	
Engagés pour 2025			
Dévoué à la programmation portant sur la prévention	120 000 \$		
Renouvellement du parc automobile	45 000 \$		
	165 000,00 \$		
*290 827 \$ est une écriture comptable qui reflète une variation de la valeur marchande des investissements à un moment donné.			
Excédent des revenus par rapport aux dépenses (flux de trésorerie disponible) pour 2025		69 150,00 \$	

Les états financiers vérifiés sont disponibles sur nbspca.ca.





Pour de plus amples renseignements sur la SPCANB :

info@nbspca.ca | 506-458-8208 | www.nbspca.ca



[newbrunswickspca](https://www.facebook.com/newbrunswickspca)



[@nbspca](https://www.instagram.com/nbspca)



[newbrunswickspca](https://www.linkedin.com/company/newbrunswickspca)

